Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_40-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2026

Date de convocation : 15 juin 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, Mme Laurette DEBRAND, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nolwenn BORDIER, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, M. Vincent HUBY, M. Pascal ROUILLE, M. Sébastien VAUCLIN et Mme Lola VERA.

Excusés : M. Mickaël BUAN et Mme Colombe JOUIS-SHAFI.

Pouvoirs : Mickaël BUAN à Sébastien VAUCLIN et Colombe JOUIS-SHAFI à Claude PAUTONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Cynthia DENION.

2026-40 – AVIS SUR LE PROJET DE LA SCEA LA PREVOSTAIS – CONSULTATION DU PUBLIC

Vu le courrier de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine en date du 13 mai 2026 ;

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une consultation du public du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2026 sur la demande présentée par la SCEA LA PREVOSTAIS en vue d'obtenir l'enregistrement du projet d'extension de son élevage porcin sur la commune de Quédillac et la mise à jour de son plan d'épandage.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est consulté et invité à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- ÉMET un avis favorable au projet d'extension de l'élevage porcin sur la commune de Quédillac et la mise à jour du plan d'épandage de la SCEA LA PREVOSTAIS.

Pour : 11 Contre : 4 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN